

**BACCALAURÉAT
2021**

Bac 2021 : épreuves communes de contrôle continu (aménagements)

publié le 30/04/2019 - mis à jour le 21/09/2020

Descriptif :

La note de service définissant les nouvelles modalités d'évaluation des langues vivantes au baccalauréat a été publiée au B.O. n°17 du 25 avril 2019. Le BO spécial n°6 du 31 juillet 2020 détaille les aménagements qui attendent les élèves de première et de terminale dès cette année.

► Les nouvelles dispositions présentées dans la note de service ci-jointe sont applicables à la rentrée scolaire 2019 pour la classe de première, à la rentrée scolaire 2020 pour la classe de terminale. On les retrouve dans le [B.O. n°17 du 25 avril 2019](#).

► Le tableau synoptique ci-joint, dans sa version réactualisée, fait le point sur tout ce qu'il faut avoir en tête pour les sessions à venir. Ce document a été pensé comme une aide à l'organisation du travail des élèves.

 [Tableau synoptique présentant les épreuves de langues vivantes bac 2021](#) (PDF de 78.5 ko)

Ce tableau tient compte des aménagements présentés dans le BO spécial n°6 du 31 juillet 2020.

► Les **sujets zéro** sont sur [Eduscol](#). En allemand, ils sont au nombre de cinq et portent sur les axes 3 (art et pouvoir : le dadaïsme), 6 (innovations scientifiques et responsabilité : l'automobile), 7 (diversité et inclusion : l'habitat intergénérationnel) et 8 (territoire et mémoire : le mur de Berlin). Ils regroupent **une ressource audiovisuelle et un ou plusieurs documents textuels**, portant sur le même axe du programme.

Document joint

 [la note de service dans son intégralité](#) (PDF de 1015.1 ko)

Cadrag des nouvelles épreuves de langues vivantes du contrôle continu



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.